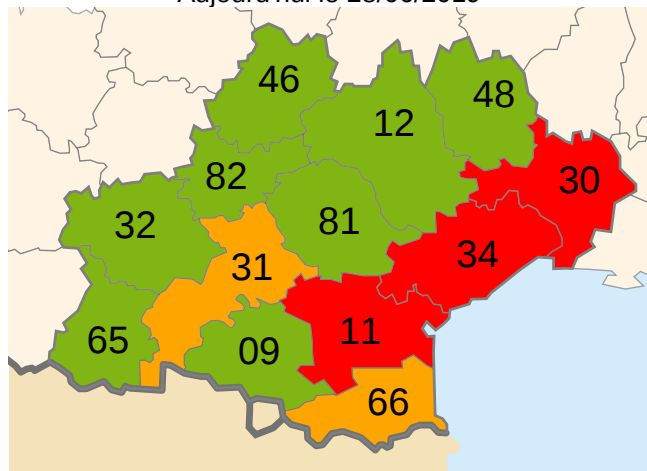
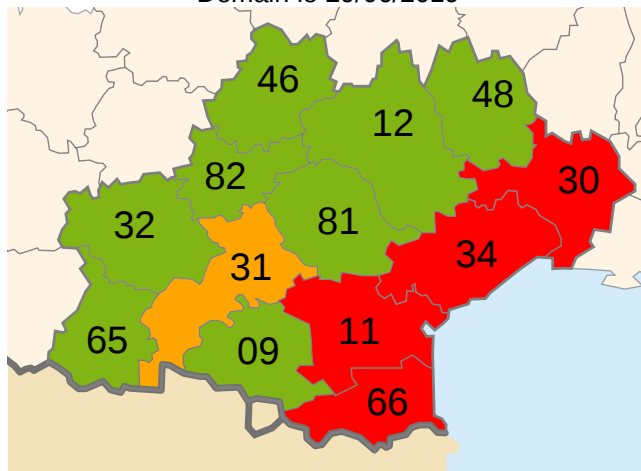


SITUATION

Aujourd'hui le 28/06/2019



Demain le 29/06/2019



Aujourd'hui le 28/06/2019			Départements	Demain le 29/06/2019			Arrêté en vigueur
O ₃	PM10	NO ₂		O ₃	PM10	NO ₂	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 01/03/2018
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)				AP du 26/10/2017
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)				AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)				AP du 26/07/2017

Légende:

Procédure d'alerte*

Procédure d'information

Pas de procédure

O₃: ozone, PM10: particules de diamètre inférieur à 10µm, NO₂: dioxyde d'azote

* Pour tout renseignement sur les mesures d'urgence en cas de procédure d'alerte sur un département, veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

Les concentrations d'ozone sont en hausse sur la région en lien avec les conditions météorologiques caniculaires et la remontée de masses d'air sahariennes. Plusieurs procédures d'information et d'alerte ont ainsi été déclenchées.

DESCRIPTION DU PHENOMENE :

Les conditions caniculaires persistantes sont favorables à la formation et à l'accumulation d'ozone sur la région. Par conséquent, la procédure d'information ozone a été déclenchée aujourd'hui sur la Haute-Garonne et les Pyrénées Orientales. Compte tenu de la persistance de l'épisode de pollution à l'ozone, la procédure d'alerte avec la mise en place des mesures d'urgence est instaurée dans l'Hérault et l'Aude et maintenue dans le Gard.

EVOLUTION :

Demain, les niveaux d'ozone dans l'air ambiant vont continuer d'être élevés en lien avec le maintien de conditions météorologiques caniculaires. Par conséquent, la procédure d'information sera à nouveau déclenchée demain en Haute-Garonne. De plus, en raison de la persistance de la pollution à l'ozone, la procédure d'alerte avec mise en place de mesures d'urgence sera maintenue demain dans l'Hérault, l'Aude et le Gard et instaurée dans les Pyrénées-Orientales.

Recommandations de protection individuelle

Populations vulnérables : <i>Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques</i> Populations sensibles : <i>Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</i>	- Evitez les sorties durant l'après-midi. - Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues. - En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) : - prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ; - privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ; - prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.
Population générale	- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions). Les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues. - En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.

Recommandations pour limiter les émissions de polluants

A la maison / au travail	- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis. - Maîtrisez la température dans les bâtiments (climatisation).
Déplacements	- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être - Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun. - Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
Industriels	- Reportez les émissions d'oxyde d'azote ou de composés organiques volatils à la fin des épisodes de pollution.

Qualité de l'air

www.atmo-occitanie.org
 Contact département 11,30,34,66 :
 06.85.52.83.44 - 09.69.36.89.53
 Contact département 31 :
 06.85.03.06.46 - 09.69.36.89.53



Mesures d'urgence

<http://www.aude.gouv.fr/>
<http://www.aude.gouv.fr/>
<http://www.gard.gouv.fr/>
<http://www.gard.gouv.fr/>
<http://www.herault.gouv.fr/>
<http://www.herault.gouv.fr/>
<http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>



Effets de la pollution sur la santé

www.ars-occitanie.sante.fr
 ARS Occitanie
 Informations santé, AIR SANTÉ :
 05 61 77 94 44

